



Ma résolution 2023 : Et si, je me syndiquais ?

Les Sections du SM-TE

N° 226 9 janvier 2023

Alors que le monde ne tourne pas rond, que la France que nous chérissons s'installe dans le marasme, que beaucoup d'artisans tremblent pour l'avenir de leurs secteurs d'activités, que de grandes entreprises naguère fleurons de notre nation (EDF, SNCF, La POSTE, RENAULT, etc) désespèrent leurs salariés voire les citoyens, quels vœux formuler dans ce contexte en 2023 ?

Face aux tenants du profit comme seule règle et justification de la vie en société, y a-t-il encore une place, un espace de liberté, pour tous ceux qui veulent transmettre l'héritage des sciences, des techniques et des métiers, mais aussi plus largement, l'héritage intellectuel et moral qui a fondé nos sociétés humaines – ce que l'on appelle la culture –, sans lesquels celles-ci pourraient bien disparaître.

Entre d'une part :

l'argent (la finance) comme FINALITÉ qui corrompt tout (le foot, la F1, les JO, ...), alors que nous savons tous que l'argent est un bon serviteur mais un très mauvais maître,

et d'autre part :

la liberté de vivre, de (éventuellement) fonder une famille, de travailler et (éventuellement) créer son entreprise, de s'associer avec d'autres dans la vie associative culturelle, sportive, voire syndicale (défense de son emploi, de son métier, de son entreprise),

qui va l'emporter entre l'Argent et la Liberté ?

Dans le domaine qui est le sien, le syndicat SM-TE est un vecteur de liberté

Posons-nous quelques questions :

- Les syndicats « institutionnalisés » remplissent-ils encore leurs missions – exprimées comme suit par le code du travail : *« Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par leurs statuts »* ?
- Où se trouve le pouvoir de décision dans le syndicalisme confédéré, par exemple de signer ou non un accord ?
- Sait-on quelle est la personne morale syndicale qui désigne le *délégué syndical* ou le *délégué syndical central* négociateur d'un accord ? Est-ce le syndicat local ? L'union (locale, départementale, nationale) ? La fédération ? La confédération ?
- Comment et par qui cette personne morale syndicale est-elle financée, et à hauteur de combien ?
- En cas de désaccord d'un adhérent ou d'un mandaté avec son organisation dans le syndicalisme confédéré, ou pour toute proposition à formuler, à quel niveau du *mille-feuilles* doit-il s'adresser ?

Que fera le SM-TE en 2023 ?

En 2022, le SM-TE a présenté des candidats chez **ERAMET** à Trappes, **THALES LAS** à Limours, **RENAULT** à Guyancourt, **RENAULT DLPA** à Cergy.

En 2023, le SM-TE est négociateur du protocole préélectoral à **RENAULT Flins** et chez **HYVIA** à Villiers Saint Frédéric, et ouvre ses listes aux salariés de ces entreprises pour qu'ils se portent candidats.

Le SM-TE offre aux salariés la liberté syndicale.

La simplicité de fonctionnement du SM-TE est offerte aux salariés

Au SM-TE, il n'y a pas de *mille-feuilles*. Les adhérents élisent directement les dirigeants du syndicat qui constituent le bureau lors de l'assemblée générale annuelle, et peuvent si besoin, les interpeller directement.

Les statuts du SM-TE, tels que déposés en mairie conformément à la loi, sont publiés sur le site web à : www.travaillonsensemble.org tout comme ses comptes (Comptes de résultats et Bilans). A ceux que la question intéresse, nous les invitons à rechercher ces documents des autres syndicats présents dans nos entreprises. Nous vous souhaitons beaucoup de persévérance.

Principes d'action du SM-TE

Le contrôle des « syndicats de salariés », soit par les salariés soit par le patronat, est un enjeu crucial. Être « indépendant » de l'employeur ne veut pas dire être « contre l'entreprise qui nous nourrit » mais plutôt la servir comme un *bien commun*. L'entreprise est avant tout une *communauté de travail* et pas seulement un moyen de faire de l'argent pour le profit de quelques-uns dans une économie qui n'est plus au service de l'homme mais de la finance et de la marchandisation de ce qu'il y a de plus sacré.

Pourquoi payer une cotisation ? Pourquoi cotiser au SM-TE ?

Si un syndicat n'est pas financé par ses adhérents, posons-nous la question : par qui est-il financé ? Etat et collectivités territoriales, Communauté européenne, MEDEF et UIMM, les grands groupes des entreprises, les organismes paritaires, les partis politiques ... ? « *On chante comme la main qui donne le pain* ». Statutairement, le syndicat SM-TE : « *prohibe tout financement d'origine patronale ou politique* » (ART. 4) et ne vit que de la cotisation de ses adhérents, pour agir et pour :

- **financer la solidarité** entre sections syndicales et permettre la création de nouvelles, ceci dans les champs professionnel et géographique définis par nos statuts,
- **financer des experts**, juristes ou avocats, pour une défense efficace des salariés. Les services RH de nos entreprises emploient des spécialistes, juridiques ou autres, qui sont comme les « permanents » de l'employeur. Le syndicat doit pouvoir s'appuyer sur des compétences équivalentes pour rétablir l'équilibre,
- **financer les moyens de communication** (tracts, site web) et soutenir des campagnes électorales.

Comment faire face aux difficultés qui surviennent ?

Dans son domaine spécifique du travail et des travailleurs, et de sa représentation, **le syndicat SM-TE, vecteur de liberté et soucieux de transmettre notre héritage culturel, s'est constitué depuis plus de dix ans par de simples salariés sans contributions extérieures risquant de le corrompre, pour apporter une liberté aux salariés des entreprises couvertes par ses statuts.**

Que vais-je faire en 2023 ? Vais-je me syndiquer ? Et pourquoi pas au SM-TE ?

Tel est le vœu que formule le syndicat SM-TE aux salariés qui le suivent.

Rejoignez le syndicat SM-TE, véritable conquête des salariés qui s'organisent et qui le financent par leurs cotisations, pour rester libre.

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base 33 à 55 €/an